

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No. 500-11-036133-094**

**COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)**

*Siégeant en vertu de la Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies, L.R.C.
(1985), ch. C-36*

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT DE :**

ABITIBIBOWATER INC.

Et

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

Et

**BOWATER CANADIAN HOLDINGS INC.
et les autres débitrices figurant aux annexes
A, B et C;**

Débitrices

Et

ERNST & YOUNG INC.

Contrôleur

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA
DORÉ**, personne morale de droit public
légalement constituée, ayant son bureau
municipal au 5000, rue des Peupliers, La Dorée,
(Québec) G8J 1E8;

Et

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-
FALARDEAU**, personne morale de droit public
légalement constituée, ayant son bureau
municipal au 140, boulevard Saint-David, Saint-
David-de-Falardeau, (Québec) G0V 1C0;

Et

VILLE DE ROBERVAL, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son bureau municipal au 851, boulevard St-Joseph, Roberval (Québec) G8H 2L6;

Et

VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son bureau municipal au 1100, boul. Walberg, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7;

Et

VILLE D'ALMA, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son bureau municipal au 140, rue St-Joseph Sud, Alma (Québec) G8B 3R1;

Et

MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son bureau municipal au 180, rue Principale, Girardville (Québec) G0W 1R0;

Et

VILLE DE NORMANDIN, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son bureau municipal au 1048, rue St-Cyrille, Normandin (Québec) G8M 4R9;

Et

VILLE DE SAGUENAY, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son bureau municipal au 201, rue Racine Est, Saguenay (Québec) G7H 5B8;

Et

MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY,
personne morale de droit public légalement
constituée, ayant son bureau municipal au 35,
rue Du quai, C.P. 40, Petit-Saguenay, (Québec),
GOV 1N0;

Requérantes

REQUÊTE
VISANT AU PAIEMENT IMMÉDIAT DE TAXES MUNICIPALES DUES, AINSI
QU'AU PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES SUR LE POINT DE LE DEVENIR, AU
FUR ET À MESURE DE LEUR ÉCHÉANCE, CONFORMÉMENT À LA SECONDE
ORDONNANCE INITIALE AMENDÉE [art. 26 (d)]

À L'HONORABLE CLÉMENT GASCON, JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, À TITRE DE TRIBUNAL DÉSIGNÉ EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, LES REQUÉRANTES EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

NOTE PRÉLIMINAIRE

1. La présente requête vise à faire ordonner aux débitrices de respecter l'Ordonnance Initiale telle que renouvelée et amendée le 6 mai dernier, et plus particulièrement à leur ordonner de payer immédiatement les taxes en arrérages auprès de certaines des requérantes, ainsi que de leur faire ordonner de payer toute taxe devenant exigible au fur et à mesure de son échéance ;

LES PARTIES

2. Les requérantes sont toutes des municipalités et villes de la région du Saguenay et du Lac St-Jean régies par le *Code Municipal* (L.R.Q., c. 27.1) ou par la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
3. Tel qu'il appert au dossier de la Cour, le 17 avril dernier, les débitrices ont déposé une requête visant à se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, alléguant leur insolvabilité et la nécessité de procéder à une restructuration afin d'assurer leur survie, tel qu'il appert plus particulièrement au dossier de la Cour ;

HISTORIQUE DES PROCÉDURES

4. Une Ordonnance Initiale fut alors rendue, comportant divers éléments, puis renouvelée deux fois, dont la dernière fois le 6 mai dernier («Second Initial Amended Order»);
5. La seconde Ordonnance Initiale («Second Initial Amended Order») prévoit, à son paragraphe 26 (d) :

«ORDERS that, except as otherwise provided to the contrary herein, the Petitioners and the Partnerships shall remit, in accordance with legal requirements, or pay :

d) any amount payable to the Crown in right of Canada or of any Province thereof or any political subdivision thereof or any other taxation authority in respect of municipal realty, municipal businesses or other taxes, assessments or levies of any nature or kind which are entitled at law to be paid in priority to claims of secured creditors and which are attributable to or in respect of the carrying on of the business by the petitioners or partnerships.»

6. Ce paragraphe n'a subi aucune modification depuis l'Ordonnance Initiale, et en conséquence, il est en vigueur tel quel depuis le 17 avril dernier;
7. Ce paragraphe est du ressort des débitrices, qui l'ont soumis à la Cour et qui ont volontairement accepté de s'y soumettre, sous forme d'ordonnance de la Cour;

LES TAXES DUES AUX REQUÉRANTES, TOUJOURS IMPAYÉES

8. Des taxes municipales foncières sont dues aux requérantes par les débitrices, en raison des propriétés qu'elles détiennent dans les territoires des requérantes, ainsi que pour des centrales électriques dans certains cas;
9. Ces taxes sont toutes l'objet de priorités décrétée par le législateur dans le Code civil du Québec, particulièrement à son article 2651 (5);
10. Ces taxes sont toutes légalement exigibles en raison des activités des débitrices dans les municipalités et villes concernées, et elles ont toutes été réclamées aux débitrices;
11. Aucune disposition de la Seconde Ordonnance Initiale n'exclut, de quelque façon, le paiement de ces taxes, y compris des arrérages;

12. Les taxes actuellement dues aux requérantes sont les suivantes (le tableau ci-dessous comportant aussi les échéances prochaines pour une meilleure compréhension de la situation générale) :

Municipalité: La Doré

Débiteur:	Abitibi Consolidated inc.		
	Montant total du capital dû à ce jour		32 727,83 \$
	Intérêts et pénalités dûs au	22 mai 2009	188,30\$
	MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		32 916,13 \$
	Montant total du capital dû au	1er juillet 2009	32 727,85 \$
	Montant total du capital dû au	1er octobre 2009	32 727,85 \$

Municipalité: Roberval

Débiteur:	Abitibi Consolidated inc.		
	Montant total du capital dû à ce jour		19 524,73 \$
	Intérêts et pénalités dûs au	16 avr. 2009	168,50 \$
	MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		19 693,23 \$
	Montant total du capital dû au	1er juillet 2009	57 240,93 \$

Municipalité: St-David-de-Falardeau

Débiteur:	Abitibi Bowater, division Hydro-Électrique		
	Montant total du capital dû à ce jour		1 124 232,00 \$
	Intérêts et pénalités dûs au	21 mai 2009	37 330,66 \$
	MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		1 161 562,66 \$
	Montant total du capital dû au	2 juil. 2009	1 124 232,00 \$

Municipalité: Dolbeau-Mistassini

Débiteur: Bowater Produits Forestiers

Montant total du capital dû à ce jour		- \$
Intérêts et pénalités dûs au	22 mai 2009	- \$
MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		- \$
Montant total du capital dû au	1er juillet 2009	386 077,06 \$

Municipalité: Ville d'Alma

Débiteur: Compagnie Abitibi-Consolidated
du Canada

Montant total du capital dû à ce jour 22 mai 2009	6 710,50 \$
Intérêts et pénalités dûs au	- \$
MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR	6 710,50 \$
Montant total en capital dû au	6 juil. 2009 649 739,59 \$

Municipalité: Girardville

Débiteur: Abitibi consolidated inc.

Montant total du capital dû à ce jour	22 mai 2009	27 597,27 \$
Intérêts et pénalités dûs au		589,14 \$
MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		28 186,41 \$
Montant total du capital dû au	4 juin 2009	27 427,97 \$
Montant total du capital dû au	3 sept. 2009	27 427,97 \$

Municipalité: Ville de Normandin

Débiteur: Abitibi Consolidated inc.

Montant total du capital dû à ce jour	30 avr. 2009	3 003,44 \$
Intérêts et pénalités dûs au		38,26 \$
MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		3 041,70 \$
Montant total du capital dû au	1er juin 2009	8 825,05 \$
Montant total du capital dû au	1er sept. 2009	8 825,05 \$

Municipalité: Ville de Saguenay

Débiteur:	Abitibi Consolidated inc.		
	Montant total du capital dû à ce jour		773 789,23 \$
	Intérêts et pénalités dûs au	17 avr. 2009	20 196,20 \$
	MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		793 985,43 \$
	Montant total du capital dû au	15 juin 2009	1 072 248,30 \$
Débiteur:	Produits Forestiers Saguenay		
	Montant total du capital dû à ce jour		- \$
	Intérêts et pénalités dûs au	DATE	- \$
	MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		- \$
	Montant total du capital dû au	15 juin 2009	29 914,19 \$

Municipalité: Petit-Saguenay

Débiteur:	Produits forestiers saguenay inc.		
	Montant total du capital dû à ce jour		- \$
	Intérêts et pénalités dûs au		- \$
	MONTANT TOTAL DÛ À CE JOUR		- \$
	Montant total du capital dû au	1 juillet 2009	6 571,42 \$

13. Les débitrices font actuellement défaut d'acquitter les taxes dues, énumérées ci-dessus : les comptes de taxes les représentant, tel qu'envoyés aux débitrices, étant produits au soutien des présentes, en liasse, sous la cote **R-1**;
14. Une demande formelle de paiement des taxes dues (et en arrérages) a pourtant été faite par les procureurs soussignés au nom de huit (8) des requérantes le 30 avril dernier auprès des procureurs de la débitrice et du contrôleur, tel qu'il appert de cette demande écrite produite au soutien des présentes sous la cote **R-2**;
15. Depuis cette lettre, les procureurs soussignés ont effectué maints rappels auprès des procureurs des débitrices afin d'obtenir paiement desdites taxes conformément à la Seconde Ordonnance Initiale, et à l'origine, conformément à ses prédécesseurs, transmettant même aux procureurs des débitrices les comptes de taxes des requérantes en format pdf (sauf celui de Petit-Saguenay qui n'était pas visée par cet envoi, R-1);
16. Malgré ce qui précède, en date des présentes, les taxes présentement dues, suivant le tableau ci-dessus, demeurent impayées par les débitrices;

17. Les requérantes ont clairement droit au paiement immédiat des taxes leur étant dues, le cas échéant, en conformité avec le paragraphe 26 (d) de la Seconde Ordonnance Initiale;
18. Qui plus est, l'annexe E de la pièce R-1 du *Motion of approval of DIP Financing* contient les obligations des débitrices en vertu du prêt DIP de la BMO : À l'article 4, on fait état de l'obligation de la compagnie de payer les taxes, le tout tel qu'il appert au dossier de la Cour;
19. De surcroît, L'Annexe "A" de la Garantie de prêt de Investissement Québec (Pièce R-2) du *Motion of approval of DIP Financing* contient une obligation incombant aux débitrices, à l'article 6.13 qui prévoit que les débitrices doivent adopter en tout temps un comportement social et politique responsable, le tout tel qu'il appert au dossier de la Cour;
20. Les requérantes ont de plus intérêt, et il est dans l'intérêt de la justice, qu'il soit ordonné aux débitrices de payer les taxes leur étant dues au fur à mesure de leur échéance, et ce, dès le moment de leur exigibilité, sans avoir à s'adresser à cette Cour à chaque fois pour s'assurer du respect de la Seconde Ordonnance Initiale;

LE PRÉJUDICE : LE CAS DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU

21. Sans minimiser le préjudice subi par les autres requérantes, et loin de là, la municipalité de St-David-de-Falardeau subit un préjudice exceptionnel en raison du défaut par les débitrices de respecter l'article 26 (d) de la Seconde Ordonnance Initiale ;
22. Les débitrices opèrent, sur le territoire de St-David-de-Falardeau, des installations hydro-électriques dont elles tirent de l'électricité pour alimenter leurs activités (ce qu'elles détiennent dans d'autres municipalités ou villes, dont Saguenay);
23. Ces actifs sont assujettis à des taxes municipales en vertu de l'article 222 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1);
24. Les taxes payables par les débitrices (ici, Abitibi-Bowater, division hydro-électrique) représentent 48% du budget d'opération de St-David-de-Falardeau;
25. Le premier versement de cette taxe pour l'année 2009 était exigible le 9 février dernier et représente la somme en capital de 1 124 232,00 \$;
26. Ce premier versement demeure impayé plus d'un mois après l'entrée en vigueur de l'Ordonnance Initiale et place la municipalité devant un gouffre financier, pour dire le moins, menaçant de la rendre incapable de faire face à ses obligations courantes;
27. Le deuxième versement de cette taxe, au même montant, est dû le 2 juillet prochain;

28. Le défaut d'acquitter ces taxes priverait St-David-de-Falardeau de la moitié de son budget d'opération, avec les conséquences évidentes d'une telle situation, à savoir que la municipalité ne pourrait tout simplement faire face par elle-même à ses multiples obligations courantes, telles paiement de ses employés, des services divers, du service de la dette, etc.;

ORDONNANCE RECHERCHÉE

29. Les requérantes ont droit au paiement des taxes leur étant dues, au fur et à mesure de leur échéance, et immédiatement pour celles étant en arrérages, conformément au paragraphe 26 (d) de la Seconde Ordonnance Initiale;
30. En conséquence, les requérantes demandent à cette Cour d'ordonner aux débitrices de se conformer au paragraphe 26 (d) de la Seconde Ordonnance Initiale, et plus particulièrement d'ordonner le paiement des sommes en arrérages dans les 48 heures du jugement à intervenir sur la présente requête, ainsi que de déclarer que toute taxe devenant par la suite exigible doit être acquittée dès son échéance;
31. Les requérantes sont aussi bien fondées à demander que l'ordonnance devant être rendue soit exécutoire nonobstant appel;

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente requête;

DÉCLARER que les débitrices sont tenues de payer les taxes dues aux requérantes immédiatement au fur et à mesure de leur échéance ;

ORDONNER aux débitrices de payer, dans les 48 heures de la présente ordonnance, les arrérages de taxes dus aux requérantes, plus les intérêts courus jusqu'à la date du jugement à intervenir sur la présente requête, à savoir :

1. La Doré : **32 916,13 \$**;
2. Roberval : **19 693,23 \$**;
3. St-David-de-Falardeau : **1 161 562,66**;
4. Alma : **6 710,50 \$**
5. Girardville : **28 186,41 \$** ;
6. Normandin : **3 041,70 \$**;
7. Saguenay : **793 985,43 \$**;

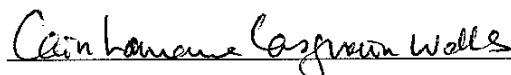
ORDONNER au contrôleur de faire rapport à la Cour du paiement des arrérages ci-dessus dans le délai requis, et ce, dans les 72 heures de la présente ordonnance ;

ORDONNER l'exécution provisoire nonobstant appel de l'ordonnance rendue sur la présente requête ;

RENDRE toute ordonnance que cette Cour estime appropriée dans les circonstances ;

LE TOUT sans frais, sauf au cas de contestation.

Montréal, le 22 mai 2009

A handwritten signature in black ink, reading "Cain Lamarre Casgrain Wells", written over a horizontal line.

Cain Lamarre Casgrain Wells

S.E.N.C.R.L.

Procureurs des requérantes

AFFIDAVIT DE RENÉ FERRON

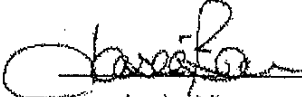
Je, soussigné, RENÉ PERRON, domicilié et résidant au 5000, des Peupliers, La Doré, affirme solennellement ce qui suit :

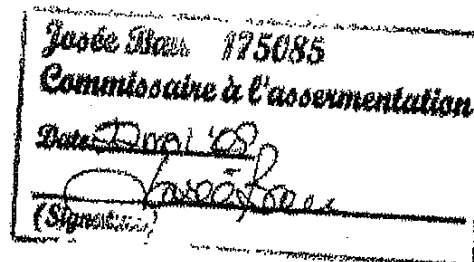
3. Je suis directeur général de la municipalité de La Doré;
4. Tous les faits allégués dans la présente requête concernant la municipalité de La Doré, et particulièrement les taxes lui étant dues par Abitibi-Consolidated Inc. sont vrais et à ma connaissance ;

ET J'AI SIGNÉ:


RENÉ PERRON

Affirmé solennellement devant moi à
Ce 22 mai 2009


Commissaire à l'assermentation dans
et pour le district de 

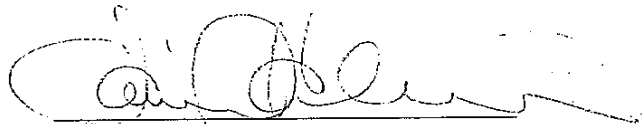


AFFIDAVIT DE DANIEL HUDON

Je, soussigné, DANIEL HUDON, domicilié et résidant au 288 Lac Sébastien, emb.3, St-David-De Falardeau, Province de Québec, G0V1C0, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Secrétaire-trésorier et Directeur général de la municipalité de St-David-de-Falardeau;
2. Tous les faits allégués dans la présente requête concernant la municipalité de St-David-de-Falardeau sont vrais et à ma connaissance: en ce qui concerne particulièrement les démarches de mes procureurs auprès des procureurs des débitrices, elles m'ont été exposées par mes procureurs.

ET J'AI SIGNÉ:



DANIEL HUDON

Affirmé solennellement devant moi à Falardeau

le 22 mai 2009



Commissaire à l'assermentation dans
et pour le district de Chicoutimi

AVIS DE PRÉSENTATION

À : LISTE DE DISTRIBUTION

PRENEZ AVIS que la présente requête en jugement déclaratoire et pour directives visant au paiement des taxes municipales dues, ainsi qu'au paiement des taxes municipales sur le point de le devenir, au fur et à mesure de leur échéance sera présentée devant l'honorable juge Clément Gascon le **lundi 25 mai 2009 à 09h15**, en la **salle 16.12** du Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, ou à tout autre moment et en toute autre salle que cette Cour estimera approprié de fixer.

CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS

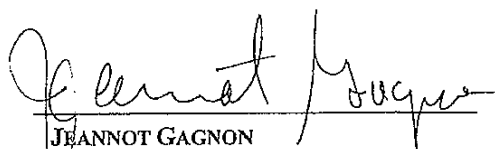
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

AFFIDAVIT DE JEANNOT GAGNON

Je, soussigné, JEANNOT GAGNON, domicilié et résidant au 851, boul. St-Joseph, Roberval, affirme solennellement ce qui suit :

3. Je suis directeur général de la Ville de Roberval;
4. Tous les faits allégués dans la présente requête concernant la Ville de Roberval, et particulièrement les taxes lui étant dues par Abitibi-Consolidated inc. sont vrais et à ma connaissance ;

ET J'AI SIGNÉ:


JEANNOT GAGNON

Affirmé solennellement devant moi à Roberval
Ce 22 mai 2009



Commissaire à l'assermentation
pour le district de Roberval

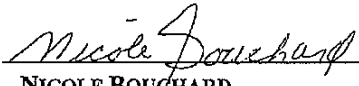
Commissaire à l'assermentation
Danielle Allard 139 991
District judiciaire de Roberval

AFFIDAVIT DE NICOLE BOUCHARD

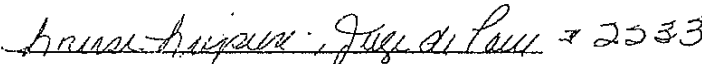
Je, soussigné, NICOLE BOUCHARD, domiciliée et résidant au 1100, boul. Walberg, Dolbeau-Mistassini, affirme solennellement ce qui suit :

3. Je suis commis général de la Ville de Dolbeau-Mistassini
4. Tous les faits allégués dans la présente requête concernant la Ville de Dolbeau-Mistassini, et particulièrement les taxes lui étant dues par Bowater Produits Forestiers sont vrais et à ma connaissance ;

ET J'AI SIGNÉ:


NICOLE BOUCHARD

Affirmé solennellement devant moi à
Ce 22 mai 2009

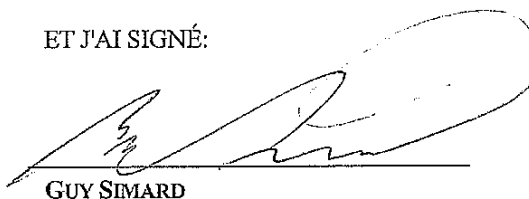

Commissaire à l'assermentation dans
et pour le district de

AFFIDAVIT DE GUY SIMARD

Je, soussigné, GUY SIMARD, domicilié et résidant au 140, St-Joseph Sud, Alma, affirme solennellement ce qui suit :

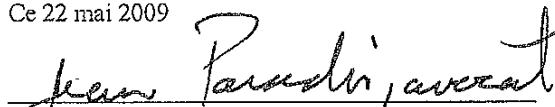
3. Je suis directeur général de la Ville d'Alma;
4. Tous les faits allégués dans la présente requête concernant la Ville d'Alma, et particulièrement les taxes lui étant dues par Abitibi-Consolidated inc. sont vrais et à ma connaissance ;

ET J'AI SIGNÉ:



GUY SIMARD

Affirmé solennellement devant moi à
Ce 22 mai 2009



Jean Paré, avocat

Commissaire à l'assermentation dans
et pour le district de

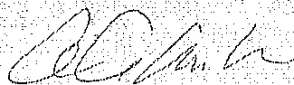
Greffier de la Ville d'Alma.

AFFIDAVIT DE DENIS DESMEULES

Je, soussigné, DENIS DESMEULES, domicilié et résidant au 180, rue Principale, Girardville, affirme solennellement ce qui suit :

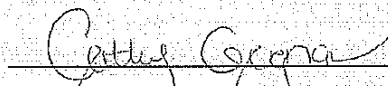
3. Je suis directeur général de la municipalité de Girardville;
4. Tous les faits allégués dans la présente requête concernant la municipalité de Girardville, et particulièrement les taxes lui étant dues par Abitibi-Consolidated inc. sont vrais et à ma connaissance ;

ET J'AI SIGNÉ:



DENIS DESMEULES

Affirmé solennellement devant moi à
Ce 22 mai 2009


Commissaire à l'assermentation dans
et pour le district de



AFFIDAVIT DE NORMAND THIBEAULT

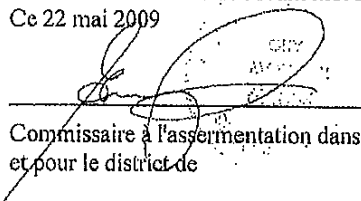
Je, soussigné, NORMAND THIBEAULT, domicilié et résidant au 1048, St-Cyrille, Normandin affirme solennellement ce qui suit :

3. Je suis trésorier de la Ville de Normandin;
4. Tous les faits allégués dans la présente requête concernant la Ville de Normandin, et particulièrement les taxes lui étant dues par Abitibi-Consolidated inc. sont vrais et à ma connaissance;

ET J'AI SIGNÉ:


NORMAND THIBEAULT

Affirmé solennellement devant moi à
Ce 22 mai 2009


Commissaire à l'assermentation dans
et pour le district de

A F F I D A V I T D E G E R M A I N G I R A R D

Je, soussigné, GERMAIN GIRARD, domicilié et résidant au 3660, chemin des Érables, Lac-Kénogami, Québec, G7X 7V6, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis assistant chef de la division revenu de la ville de Saguenay;
2. Tous les faits allégués dans la présente requête concernant la ville de Saguenay sont vrais et à ma connaissance : en ce qui concerne particulièrement les démarches de mes procureurs auprès des procureurs des débitrices, elles m'ont été exposées par mes procureurs.

ET J'AI SIGNÉ:


GERMAIN GIRARD

Affirmé solennellement devant moi à Saguenay

le 22 mai 2009


Pierre Bouchard

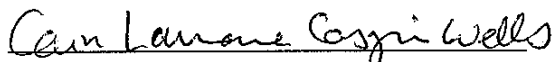
Commissaire à l'assermentation dans
et pour le district de Chicoutimi

AVIS DE PRÉSENTATION

À : LISTE DE DISTRIBUTION

PRENEZ AVIS que la présente requête en jugement déclaratoire et pour directives visant au paiement des taxes municipales dues, ainsi qu'au paiement des taxes municipales sur le point de le devenir, au fur et à mesure de leur échéance sera présentée devant l'honorable juge Clément Gascon le **lundi 25 mai 2009 à 09h15**, en la **salle 16.12** du Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, ou à tout autre moment et en toute autre salle que cette Cour estimera approprié de fixer.

Montréal, ce 22 mai 2009



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS

Société en nom collectif

Procureurs des requérantes

COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Code : BC-2587
No. : 500-11-036133-094

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE :

ABITIBOWATER INC.

-et-

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

-et-

BOWATER CANADIAN HOLDINGS INC.

-et-

LES AUTRES DÉBRITES FIGURANT AUX ANNEXES A, B ET C

Débitrices

ET

ERNST & YOUNG INC.

Contrôleurs

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

-et-

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

-et-

VILLE DE ROBERVAL

-et-

VILLE DE DOUVEAU-MISTASSINI

-et-

VILLE D'ALMA

-et-

MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE

-et-

VILLE DE NORMANDIN

-et-

VILLE DE SAGUENAY

-et-

MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

Requérantes

REQUÊTE VISANT AU PAIEMENT IMMÉDIAT DE TAXES
MUNICIPALES DUES, AINSI QU'AU PAIEMENT DE TAXES
MUNICIPALES SUR LE POINT DE LE DEVENIR, AU FUR ET À
MESURE DE LEUR ÉCHÉANCE, CONFORMÉMENT À LA
SECONDE ORDONNANCE INITIALE AMENDÉE [art. 26 (d)]

N/D : JIR-10-09-2215

Me Denis Cloutier, procureur de Municipalité de la Paroisse de La Doré et al.
Courriel : denis.cloutier@clcw.ca



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S. ENCR.L./AVOCATS

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : 514 393-4580
Télécopieur : 514 393-9590

MUN. ST-DAVID-DE-FALARDEAU
140, boul. St-David
St-David de Falardeau, G0V 1C0

Abitibi Bowater
Division hydro-electrique
3750, de Champlain
Jonquiere
G7S 5J7

CODE D'IDENTIFICATION

D 1010 00 0000.00 0000

DATE D'ENVOI

01-05-2009

TAUX (ANNUEL)

INTÉRÊT	12.00%
---------	--------

PÉNALITÉ

REFERENCE

RELEVÉ DE COMPTE

DATE D'ÉCHÉANCE	DESCRIPTION	NO FACTURE	SOLDE
09-02-2009	DIVERS	395	1,124,232.00
02-07-2009	DIVERS	395	1,124,232.00
		FRAIS	.00
		ARRIÈRES	1,124,232.00
		INTERÊTS / PENALITÉS	29,938.45
		PASSÉ DÙ	1,154,170.45
		POSTDATÉS	.00
		NON ÉCHU	1,124,232.00
		SOLDE TOTAL	2,278,402.45

MUN. ST-DAVID-DE-FALARDEAU
140, boul. St-David
St-David de Falardeau, G0V 1C0

1941

1,124,232.00
29,938.45
.00
1,154,170.45

D 1010 00 0000 000 0000 30
Abitibi Bowater

INTERETS AU : 01-05-2009

00000000 20090501 942452101000000000000000 0115417045

MUN. ST-DAVID-DE-FALARDEAU
 140, boul. St-David (673-4647)
 St-David de Falardeau, G0V 1C0

DATE DE LA FACTURE
 05-01-2009

No. FACTURE
 395

FACTURÉ À:

 Abitibi Bowater
 Division hydro-electrique
 3750, de Champlain
 Jonquiere
 G7S 5J7

CODE D'IDENTIFICATION
 D 1010 00 0000.00 0000

DATE D'ECHEANCE	TAUX APRES L'ECHEANCE	
09-02-2009	INTERET	12.00%
	PENALITE	

REFERENCE

FACTURE

PRODUIT	QUANTITE	PRIX	MONTANT
12 COMPENSATION ABITIBI-BOWATER (du 1e	10.00	2009-02-09) 112423.20	1124232.00 NN
12 COMPENSATION ABITIBI-BOWATER (du 1e	10.00	2009-07-02) 112423.20	1124232.00 NN
SOUS TOTAL			2 248 464.00
TAXE TPS			NON TAXE
TAXE TVP			NON TAXE
TOTAL			2 248 464.00

NOUVEAU SOLDE: 2248464.00

MUN. ST-DAVID-DE-FALARDEAU
 140, boul. St-David (673-4647)
 St-David de Falardeau, G0V 1C0

1941

395

09-02-2009

2 248 464.00

2 248 464.00

D 1010 00 0000 000 0000 30
 Abitibi Bowater

00000395 20090209 9424521010000000000000 0224846400

DÉBITEUR	DATE D'ENVOI	NO DE DOSSIER
ABITIBI CONSOLIDATED INC 3750 RUE DE CHAMPLAIN JONQUIERE QC G7X 1M1	2009-04-17	49073
	NUMÉRO DE MATRICULE	
	SITUATION	

Sommes dues au 2009-04-17					
Date	Description	Montant facturé	Solde capital	Intérêts	Total dû
2009-03-04	Facturation diverses 200903-000000081	243 432,75	1 200,49	15,79	1 216,28
	Virement du : 2009-03-04				
	Total des sommes dues		1 200,49	15,79	1 216,28
			Total		1 216,28

Le taux d'intérêt en vigueur est de : 15,00% l'an.

Pour un paiement fait après le 2009-04-17, vous devez ajouter 0,49335 \$ d'intérêt journalier au total des sommes dues.

Le relevé ne tient pas compte des factures émises et des paiements effectués après le 2009-04-30.

Remarque : L'échéance de paiement ne comporte pas de délai additionnel si vous payez par la poste, par Internet ou par une institution financière. Si vous désirez payer par l'un de ces modes de paiement, veuillez prévoir un délai additionnel pour que le paiement nous parvienne à la date d'échéance.

DÉTACHER ET RETOURNER AVEC VOTRE PAIEMENT - SI PAYÉ PAR CHÈQUE, VEUILLEZ Y INSCRIRE VOTRE NUMÉRO DE DOSSIER.

N° DE DOSSIER	
49073	
DATE DU RELEVÉ	2009-04-17
TOTAL À PAYER	1 216,28
MONTANT PAYÉ	

S.I.P.C. 33	N° DE DOSSIER POUR PAIEMENT À LA BANQUE
	0000 0000 0004 9073 53 2 1

*** ATTENTION *** CET ÉTAT DE COMPTE
 N'EST PAS PAYABLE VIA INTERNET.

FACTURE DE BIENS ET SERVICES
DIVERS

CLIENT
ABITIBI CONSOLIDATED INC A/S: Mme Aline Tremblay 3750 RUE DE CHAMPLAIN JONQUIERE QC G7X 1M1

N° DE DOSSIER	49073
DATE DE FACTURE	16 Mai 2009
NUMÉRO DE FACTURE	200953-000000085

Taxe d'exploitation d'un réseau électrique pour l'année 2009

DESCRIPTION	TOTÉ	TAUX	MONTANT
Taxe d'expl. réseau électrique Centrale Chicoutimi (deuxième versement)	36 672,92	0,5000	18 336,46
Taxe d'expl. réseau électrique Centrale Murdoch-Willson (deuxième versement)	403 055,28	0,5000	201 527,63
Taxe d'expl. réseau électrique Centrale Bésy (deuxième versement)	47 137,28	0,5000	23 568,64
T.P.S. NO 126 115 138 RT 0001 T.V.Q. NO 1006204488 TQ 0001			
TOTAL FACTURE			243 432,73

L'intérêt sera calculé au taux de 15% à partir de la date d'échéance du compte.

DÉTACHER ET RETOURNER AVEC VOTRE PAIEMENT - SI PAYÉ PAR CHÈQUE, VEUILLEZ Y INSCRIRE VOTRE NUMÉRO DE DOSSIER.

*** POUR PAIEMENT ÉLECTRONIQUE, ASSUREZ-VOUS D'UTILISER CE NUMÉRO

S.I.P.C. 33	N° DE DOSSIER POUR PAIEMENT À LA BANQUE 000000000049073 53 2 1
-------------	---

Divers	
N° DE DOSSIER	49073
DATE D'ÉCHÉANCE	2009-06-15
MONTANT FACTURÉ	243 432,73
ARRÉRAGES	1 200,49
INTÉRÊTS AU 2009-06-15	44,90
TOTAL À PAYER	244 678,12
MONTANT PAYÉ	

Liste des comptes à recevoir - Rapport détaillé

Par UÉ

En date du 2009-04-17

Type de compte à recevoir
Par dossier

Taxes municipales
10006769

Composante	Facture/Référence	Poste comptable	Échéance	Int. calc. le	Capital	Int./Pén.	Frais	Total
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000002406	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15	1,38	0,00	0,00	1,38
	Total du dossier 10006769				1,38	0,00	0,00	1,38
10006772	Facture	200901-000002409	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16 2009-04-17	0,40	0,01	0,00	0,41
	Facture	200901-000002409	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-08-15	243,55	0,00	0,00	243,55
	Total du dossier 10006772				243,95	0,01	0,00	243,96
10006775	Facture	200901-000002410	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16 2009-04-17	0,04	0,00	0,00	0,04
	Total du dossier 10006775				0,04	0,00	0,00	0,04
10006822	Facture	200901-000002452	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16 2009-04-17	0,19	0,00	0,00	0,19
	Total du dossier 10006822				0,19	0,00	0,00	0,19
10006823	Facture	200901-000002453	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15	1,18	0,00	0,00	1,18
	Total du dossier 10006823				1,18	0,00	0,00	1,18
10016465	Facture	200901-000008413	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16 2009-04-17	1,25	0,03	0,00	1,28
	Total du dossier 10016465				1,25	0,03	0,00	1,28
10018641	Facture	200901-000010391	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16 2009-04-17	4,41	0,02	0,00	4,43
	Total du dossier 10018641				4,41	0,02	0,00	4,43
10018647	Facture	200901-000010397	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16 2009-04-17	6,54	0,03	0,00	6,57
	Total du dossier 10018647				6,54	0,03	0,00	6,57
10018648	Facture	200901-000010398	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16 2009-04-17	0,05	0,00	0,00	0,05
	Total du dossier 10018648				0,05	0,00	0,00	0,05
10018650	Facture	200901-000010400	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16 2009-04-17	0,03	0,00	0,00	0,03

Liste des comptes à recevoir - Rapport détaillé

Par UE

En date du 2009-04-17

Type de compte à recevoir
Par dossierTaxes municipales
10018650

Composante	Facture/référence	Poste comptable	Échéance	Int. calc. le	Capital	Int./Pén.	Frais	Total
Total du dossier 10018650								
					0,03	0,00	0,00	0,03
10018651	ABITIBI CONSOLIDATED INC							
	Facture	200901-000010401	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-02-16	2009-04-17	0,05	0,00	0,05
Total du dossier 10018651								
					0,05	0,00	0,00	0,05
10018654	ABITIBI CONSOLIDATED INC							
	Facture	200901-000010404	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-02-16	2009-04-17	0,03	0,00	0,03
Total du dossier 10018654								
					0,03	0,00	0,00	0,03
10018656	ABITIBI CONSOLIDATED INC							
	Facture	200901-000010408	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-02-16	2009-04-17	414,83	1,53	416,36
	Facture	200901-000010408	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-06-15		18 128,05	0,00	18 128,05
Total du dossier 10018656								
					18 540,88	1,53	0,00	18 542,41
10019214	ABITIBI CONSOLIDATED INC							
	Facture	200901-000010943	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-02-16	2009-04-17	1,12	0,00	1,12
Total du dossier 10019214								
					1,12	0,00	0,00	1,12
10019422	ABITIBI CONSOLIDATED INC							
	Facture	200901-000011140	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-02-16	2009-04-17	0,26	0,00	0,26
Total du dossier 10019422								
					0,26	0,00	0,00	0,26
10019504	ABITIBI CONSOLIDATED INC							
	Facture	200901-000011215	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-02-16	2009-04-17	304,09	1,12	305,21
	Facture	200901-000011215	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-06-15		13 293,67	0,00	13 293,67
Total du dossier 10019504								
					13 597,76	1,12	0,00	13 598,88
10019508	ABITIBI CONSOLIDATED INC							
	Facture	200901-000011218	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-02-16	2009-04-17	3,43	0,01	3,44
Total du dossier 10019508								
					3,43	0,01	0,00	3,44
10020566	ABITIBI CONSOLIDATED INC							
	Facture	200901-000012260	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-02-16	2009-04-17	26,65	0,10	26,75
	Facture	200901-000012260	11-000000-0000000-0-43001-00+	2009-06-15		1 162,51	0,00	1 162,51
Total du dossier 10020566								
					1 189,16	0,10	0,00	1 189,26

Liste des comptes à recevoir - Rapport détaillé

Par UE

En date du 2009-04-17

Type de compte à recevoir
Par dossier

Taxes municipales
10020922

Composante	Facture/Référence	Poste comptable	Échéance	Int. calc. le	Capital	Int./Pén.	Frais	Total
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000012460	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	0,03	0,00	8,91
	Facture	200901-000012460	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15		0,00	0,00	387,50
	Total du dossier 10020922					0,03	0,00	396,41
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000012509	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	2,37	0,00	642,19
	Facture	200901-000012509	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15		0,00	0,00	27 996,01
	Total du dossier 10020978					2,37	0,00	28 638,20
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000013681	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	0,27	0,00	73,98
	Facture	200901-000013681	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15		0,00	0,00	3 222,08
	Total du dossier 10022311					0,27	0,00	3 296,06
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000038079	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	10,28	0,00	427,19
	Facture	200901-000038079	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15		0,00	0,00	416,90
	Total du dossier 10041743					10,28	0,00	844,09
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000038105	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	0,03	0,00	0,03
	Total du dossier 10041771					0,03	0,00	0,03
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000038116	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	0,01	0,00	0,58
	Facture	200901-000038116	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15		0,00	0,00	349,62
	Total du dossier 10041782					0,01	0,00	350,20
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000040816	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15		0,00	0,00	49,23
	Total du dossier 10044800					0,00	0,00	49,23
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000040844	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	185,70	0,00	7 716,57
	Facture	200901-000040844	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15		0,00	0,00	7 530,87
	Total du dossier 10044840					185,70	0,00	15 247,44
ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000040946	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	7,39	0,00	307,15

Liste des comptes à recevoir - Rapport détaillé

Par UÉ

Type de compte à recevoir
Par dossier

Taxes municipales
10044842

Composante	Facture/Référence	Poste comptable	Échéance	Int. calc. le	Capital	Int./Pén.	Frais	Total
10084180	Facture	200901-000040948	11-000000-0000000-0-43001-00-+	2009-06-15	299,76	0,00	0,00	299,76
	Total du dossier 10044842				599,52	7,39	0,00	606,91
10084175	Facture	200901-000018887	11-000000-0000000-0-43001-00-+	2009-04-17	0,04	0,00	0,00	0,04
	Total du dossier 10054760				0,04	0,00	0,00	0,04
10064733	Facture	200901-000018699	11-000000-0000000-0-43001-00-+	2009-04-17	0,06	0,00	0,00	0,06
	Total du dossier 10064733				0,06	0,00	0,00	0,06
10064734	Facture	200901-000019235	11-000000-0000000-0-43001-00-+	2009-04-17	16,50	0,41	0,00	16,91
	Total du dossier 10064734				16,50	0,41	0,00	16,91
10086998	Facture	200901-000019236	11-000000-0000000-0-43001-00-+	2009-04-17	150,40	3,71	0,00	154,11
	Total du dossier 10086998				150,40	3,71	0,00	154,11
10067433	Facture	200901-000021765	11-000000-0000000-0-43001-00-+	2009-04-17	461,19	11,37	0,00	472,56
	Total du dossier 10067433				461,19	11,37	0,00	472,56
10057461	Facture	200901-000021791	11-000000-0000000-0-43001-00-+	2009-04-17	1 498,07	38,94	0,00	1 535,01
	Total du dossier 10057461				1 498,07	38,94	0,00	1 535,01
10067662	Facture	200901-000021966	11-000000-0000000-0-43001-00-+	2009-04-17	752 255,34	18 548,76	0,00	770 804,11
	Total du dossier 10067662				752 255,34	18 548,76	0,00	770 804,11

TPP - 4.45.02 (MP_I1700)
GERGIR

SAGUENAY

Page 5
2009-04-30 10:59

En date du 2009-04-17

Liste des comptes à recevoir - Rapport détaillé

Par UÉ		En date du 2009-04-17								
Type de compte à recevoir Par dossier		Composante	Facture/Référence	Poste comptable	Échéance	Int. calc. le	Capital	Int./Pén.	Frais	Total
Taxes municipales 10037662										
		Total du dossier 10067662					1 504 510,69	18 546,76	0,00	1 523 059,45
10068931	ABITIBI CONSOLIDATED INC	Facture	200901-000024111	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	22,85	0,57	0,00	23,42
		Total du dossier 10068931					22,85	0,57	0,00	23,42
10071000	ABITIBI CONSOLIDATED	Facture	200901-000025088	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-08-15		0,27	0,00	0,00	0,27
		Total du dossier 10071000					0,27	0,00	0,00	0,27
Total du type de CAR 01							1 594 384,86	18 847,82	0,00	1 613 212,20
TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES À RECEVOIR										
							1 594 384,58	12 565,09	0,00	1 613 212,20

TFP - 4.45.02 (MP_T1700)
GERGIR

SAGUENAY

Page 1
2009-04-30 11:05

Liste des comptes à recevoir - Rapport détaillé

Par UE

En date du 2009-04-17

Type de compte à recevoir
Par dossier

Composante	Facture/Référence	Poste comptable	Échéance	Int. calc. le	Capital	Int./Pén.	Frais	Total
Compteur d'eau 10044840	Facture	200852-000003682	11-000000-0000000-0-43002-00- 2009-03-02 2009-04-17		84,45	1,59	0,00	86,04
	Total du dossier 10044840				84,45	1,59	0,00	86,04
10067662	Facture	200852-000003682	11-000000-0000000-0-43002-00- 2009-03-08 2009-04-17		8 155,86	130,71	0,00	8 286,57
	Total du dossier 10067662				8 155,86	130,71	0,00	8 286,57
	Total du type de C&R 52				8 240,31	132,30	0,00	8 372,61

TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES À RECEVOIR

Capital	Intérêts	Pénalité	Frais	TOTAL
8 240,31	88,20	44,10	0,00	8 372,61

CR0520AA

Gestion des comptes à recevoir

Type de compte à recevoir : Tous

Client : C100001 ABITIBI CONSOLIDATED

Enc: 2009/04/22 L001

5=Afficher détail
15=Gestion postdaté12=Gestion versements
45=Encaissement14=Hist. transaction
46=Ajustement enc. ...

Opt	Type	Référence	Total C.A.R.	Adresse de l'immeuble
—	EAU	1-4061-98	3.04	03750 RUE CHAMPLAIN
—	EAU	1-4062-06	4,910.61	03750 RUE CHAMPLAIN
—	ELE	1-1899-35	2,098.71	3888 ALONZO-GRAVEL
—	ELE	1-3610-47	190.23	3750 CHAMPLAIN
—	ELE	1-3620-29	0.00	SOUCY
—	ELE	1-3641-40	39.96	JEAN-BAPTISTE
—	ELE	1-3683-23	43.85	ANGERS
—	ELE	1-3683-31	43.85	DOMINIQUE
—	ELE	1-3683-49	43.85	HUBERT

A suivre..

Commande ==>

F1=??	F2=?	F3=Terminer	F5=Réaffiche	F6=Sommaire CAR	F7=Vue précédente
F8=Vue suivante		F9=R		F10=S	F24=Autres touches

Total 2548.¹⁵

CR0520AA

Gestion des comptes à recevoir

Type de compte à recevoir : Tous

Client : C100001 ABITIBI CONSOLIDATED

Enc: 2009/04/22 L001

5=Afficher détail
15=Gestion postdaté

12=Gestion versements
45=Encaissement

14=Hist. transaction
46=Ajustement enc. ...

Opt	Type	Référence	Total C.A.R.	Adresse de l'immeuble
—	ELE	1-3683-56	43.85	HARVEY
—	ELE	1-3683-98	43.85	PIERRE

Fin

Commande ==>

F1=??	F2=?	F3=Terminer	F5=Réaffiche	F6=Sommaire CAR	F7=Vue précédente
F8=Vue suivante		F9=R	F10=S		F24=Autres touches

Type de compte à recevoir Par dossier	Composante	Facture/Référence	Poste comptable	Echéance	Int. calc. le	Capital	Int./Pén.	Frais	Total
Taxes municipales 1001782	PRODUITS FORESTIERS SAGUE Facture	200901-000006164	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-06-15		16 456,40	0,00	0,00	16 456,40
	Total du dossier 1001782					16 456,40	0,00	0,00	16 456,40
10015095	PRODUITS FORESTIERS SAGUE Facture	200901-000007533	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	336,34-	0,00	0,00	336,34-
	Total du dossier 10015095					336,34-	0,00	0,00	336,34-
10019708	PRODUITS FORESTIERS SAGUE Facture	200901-000011414	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	3,23	0,03	0,00	3,26
	Total du dossier 10019708					3,23	0,03	0,00	3,26
10019798	PRODUITS FORESTIERS SAGUE Facture	200901-000011502	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-02-16	2009-04-17	202,21	1,91	0,00	204,12
	Facture	200901-000011502	11-000000-0000000-0-43001-00-	2009-08-15		13 588,95	0,00	0,00	13 588,95
	Total du dossier 10019798					13 789,16	1,91	0,00	13 791,07
Total du type de C&R 01						29 912,45	1,94	0,00	29 914,39
TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES À RECEVOIR									
				Capital	Intérêts	Pénalité	Frais	TOTAL	
				29 912,45	1,29	0,65	0,00	29 914,39	

**AbitibiBowater
Taxes 2009**

Municipalité	Adresse	Propriétaire	Description cadastrale	Taxe	Solde à payer au 01-07-2009
0017-98-8321-0-000-0000	route de Domtar	BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC.	3905855	862.31	431.15
0117-89-0532-0-000-0000	109 route de Domtar	Bowater Produits Forestiers	3329589	881.90	440.95
0217-57-0000-0-000-0000	route de Domtar	Bowater Produits Forestiers	P13 - R9 / 16-P, 13-P	137.18	
0923-06-5764-0-000-0000	rang Sakie-Marie	Bowater Produits Forestiers	3329801	14.75	
9513-46-7403-0-000-0000	980 2 ^e ligne avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2907113	88.38	
9516-97-5726-0-000-0000	rue des Metazes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2909340, 2909354, 2908555	392.69	186.34
9517-84-2848-0-000-0000	rue Coulombe	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908438	6.41	
9518-84-7833-0-000-0000	rang Saint-Luc	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	3330211	32.45	
9715-98-8378-0-000-0000	13110 rue Felix-Lindsay	Bowater Produits Forestiers	2908754	32.45	
9718-50-0719-0-000-0000	boulevard Vézina	Bowater Produits Forestiers	3112722, 3470620, 3470621	3 283.48	1831.74
9815-57-8985-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908398	3 357.49	1583.74
9815-57-9475-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908397	12.82	
9815-57-9961-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908399	12.82	
9815-57-7627-0-000-0000	2 ^e ligne avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908400	12.82	
9815-58-8404-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908398	68.93	
9815-58-2288-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908402	12.82	
9815-58-2774-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908403	12.82	
9815-58-3449-0-000-0000	1 ^{re} ligne avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908404	72.13	
9815-58-7780-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908366	27.25	
9815-57-0346-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908405	12.82	
9815-57-0832-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908406	12.82	
9815-57-1317-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908407	12.82	
9815-57-1803-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908401	12.82	
9815-57-4291-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908387	12.82	
9815-57-4776-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908388	12.82	
9815-57-5162-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908389	12.82	
9815-57-5647-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908390	12.82	
9815-57-6133-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908391	12.82	
9815-57-6618-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908392	12.82	
9815-57-7004-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908393	12.82	
9815-58-2926-0-000-0000	2 ^e ligne avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908395	57.70	
9815-58-3705-0-000-0000	rue des Epinelles	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908394	12.82	
9815-59-4837-0-000-0000	2 ^e ligne avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA	2908559	729.28	364.84
9816-34-2588-0-000-0000	1320 rue des Cypres	Bowater Produits Forestiers	2908872, 2908880, 4244094	4 811.84	2405.92
9816-45-6288-0-000-0000	1280 rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908864, 3788130	2 234.54	1117.27
9816-45-9576-0-000-0000	1260 - 1270 rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908865, 2908866	4 252.69	2126.34
9816-55-2846-0-000-0000	rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908867	417.98	208.99
9816-55-5058-0-000-0000	rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908868	417.98	208.99
9816-55-7252-0-000-0000	rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908869	417.98	208.99
9816-55-9445-0-000-0000	rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908870	417.98	208.99
9816-55-5479-0-000-0000	26 4 ^e ligne avenue	Bowater Produits Forestiers	2908714	1 599.83	799.91
9816-53-2918-0-000-0000	1 4 ^e ligne avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	3788132	594 144.20	297072.1
9816-16-2928-0-000-0000	avenue Jean-Dolbeau	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2907914	3 728.12	1864.05
9816-84-3739-0-000-0000	2000 rue De Quen	Bowater Produits Forestiers	3600047, 3651376	129 343.50	64871.75
9816-88-8046-0-000-0000	rue Baalac	Bowater Produits Forestiers	3600035	1 125.17	582.58
9816-39-8304-0-000-0000	192 rue De Quen	Bowater Produits Forestiers	3600045	19 745.24	9872.62
				772 868.14	356 677.95

**AbitibiBowater
Taxes 2009**

Matricule	Adresse	Propriétaire	Description cadastrale	Taxe
0017-98-8921-0-000-0000	route de Donlar	BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC.	3305555	862.31
0117-89-0532-0-000-0000	100 route de Donlar	Bowater Produits Forestiers	3328599	881.90
0217-57-6000-0-000-0000	route de Donlar	Bowater Produits Forestiers	P13 - R9 / 18.P, 18.P	137.18
0673-06-5784-0-000-0000	rang Sainte-Marie	Bowater Produits Forestiers	3329901	14.75
9613-46-7403-0-000-0000	980 2 ^{ème} avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2907113	66.38
9616-87-5726-0-000-0000	rue des Melezes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2909340, 2909554, 2909555	392.69
9617-84-2948-0-000-0000	rue Coulombe	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2909439	6.41
9618-84-7653-0-000-0000	rang Saint-Luc	Bowater Produits Forestiers	3330211	32.45
9715-98-8378-0-000-0000	1310 rue Felix-Lindsay	Bowater Produits Forestiers	2908754	3 263.48
9716-50-8718-0-000-0000	boulevard Veilina	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	3112722, 3470620, 3470621	3 367.49
9815-57-8989-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908398	12.82
9815-57-9475-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908397	12.82
9815-57-9961-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908399	12.82
9815-58-7627-0-000-0000	2 ^{ème} avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908400	68.93
9815-58-9404-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908396	12.82
9815-66-2288-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908402	12.82
9815-66-2774-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908403	12.82
9815-86-3449-0-000-0000	1 ^{ère} avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908404	72.13
9815-66-7780-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908396	27.25
9815-67-0346-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908405	12.82
9815-67-0832-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908408	12.82
9815-67-1317-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908407	12.82
9815-67-1803-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908401	12.82
9815-67-4291-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908387	12.82
9815-67-4776-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908388	12.82
9815-67-5162-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908389	12.82
9815-67-5647-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908390	12.82
9815-67-6133-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908391	12.82
9815-67-6618-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908392	12.82
9815-68-2926-0-000-0000	2 ^{ème} avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908393	12.82
9815-68-3765-0-000-0000	rue des Epinettes	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908395	57.70
9815-69-4837-0-000-0000	2 ^{ème} avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908394	12.82
9816-34-2589-0-000-0000	1320 rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA	2908556	729.28
9816-45-5286-0-000-0000	1280 rue des Cypres	Bowater Produits Forestiers	2908972, 2908980, 4244094	4 811.84
9816-46-9576-0-000-0000	1260 - 1270 rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908664, 3788130	2 234.54
9816-55-2886-0-000-0000	rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908665, 2908666	4 262.69
9816-55-5059-0-000-0000	rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908667	417.98
9816-55-7252-0-000-0000	rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908668	417.98
9816-55-9445-0-000-0000	rue des Cypres	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908669	417.98
9816-63-5479-0-000-0000	26 4 ^{ème} avenue	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2908670	417.98
9816-83-2918-0-000-0000	1 4 ^{ème} avenue	Bowater Produits Forestiers	2908714	1 599.83
9815-16-2926-0-000-0000	avenue Jean-Dubois	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	3788132	594 144.20
9816-94-3739-0-000-0000	200 rue Da Quen	BOWATER PRODUITS FORESTIERS	2907914	3728.12
9816-88-8846-0-000-0000	rue Beaulac	Bowater Produits Forestiers	3600047, 3651376	129 343.50
9816-99-8304-0-000-0000	192 rue Da Quen	Bowater Produits Forestiers	3600035	1 125.17
		Bowater Produits Forestiers	3600045	19 745.24
				772 868.14

2009-APR-30 JEU 01:58 PM CLCW ALMA

FAX:418 669 0088

P.003

FROM : MUNICIPALITE DE GIRARDVILLE

FAX NO. : 4182583473

Apr. 30 2009 11:29AM P2

MUNICIPALITE DE GIRARDVILLE
180, RUE PRINCIPALE
GIRARDVILLE, QC G0W 1R0

ABITIBI CONSOLIDATED INC.
OCC : PRODUITS FORESTIERS DONOHUE INC
4000 ROUTE ST-EUSEBE C.P.7100
SAINT-FELICIE (QUEBEC)
G8K 2R6

CODE D'IDENTIFICATION

F 6943 70 7090.00 0000

DATE D'ENVOI

30-04-2009

TAUX

INTERET 9.00%

PENALITE 5.00%

REFERENCE

ROUTE DU RANG ST-JOSEPH NORD
C05RALB-1, C05RALB-2, C05RALB-4, C05R

RELEVÉ DE COMPTE

DATE D'ÉCHÉANCE	DESCRIPTION	NO FACTURE	SOLDE
14-12-2008	ARRERAGES DES ANNEES PASSEES		169.31
05-03-2009	ARRERAGES DE L'ANNEE COURANTE		27,427.96
04-06-2009	MONTANTS COURANTS		27,427.97
03-09-2009	MONTANTS COURANTS		27,427.97
PAYABLE A TOUTE CAISSE DESJARDINS. (COMPTOIR, GUICHET, ACCES D) SIPC : 1009		FRAS	.00
		ARRERES	27,597.27
		INTERETS / PENALITES	589.14
		PASSE DD	28,186.41
		POSTATES	.00
		NON ECHU	54,855.94
		SOLDE TOTAL	83,042.35

MUNICIPALITE DE GIRARDVILLE
180, RUE PRINCIPALE
GIRARDVILLE, QC G0W 1R0

1009

27,597.27
589.14
.00

28,186.41

F 6943 70 7090.00 0000

INTERETS AU : 30-04-2009

ABITIBI CONSOLIDATED INC.

ROUTE DU RANG ST-JOSEPH NORD

00000000 20090430 920550674370707000000000 0002818641

30-04-2009

Interrogation d'une fiche de contribuables

Page 1 de 1

VILLE DE NORMANDIN

Matricule : F 7710_17_2407.00_0000

Nom : ABITIBI CONSOLIDATED INC.

4000 ROUTE ST-EUSEBE C.P. 7100
SAINT-FELICIEN (QUEBEC) G8K 2R6

Adr. imm. : 1165 RUE INDUSTRIELLE

Cadastre : 3308678,3308197,3307856,4108077

Code mise à jour (J) : Modification

Créancier hypothécaire :

☒ Facturer cette fiche

Contrat :

☐ Fiche ayant des annexes

Agglomération :

☐ Terrain vague desservi

Code d'utilisation : 2713 - SCIERIES ET ATELIERS DE RABOTA

☐ Exploitation agricole enregistrée

Ancien matricule : 7610_92_8274.00_0000

☐ EAE dans zone agricole

Année apparente : 1980

Logement :

Année construction :

Autres locaux : 1

No dossier :

Étages : 1

Inscrit au rôle : 01-01-2001

Type : 2 Classe : 7

Fuseau :

Commentaire :

Confirmation de taxes

		Évaluation			
Frontage :	282.05 M	Bâtiment :	1 306 700	Prop. médiane :	101% Mutation
Profondeur :	0.00	Terrain :	236 800	Facteur comp. :	0.9900 Facteur comp. :
Superficie :	24.669 HA	Total:	1 543 500	Valeur unif. :	1 528 065 Valeur unif. :

C / R Détaillé		Intérêts au : 30-04-2009		Taxes 2009	
Échéance	Montant	Total C/R :		Description	Montant
01-03-2009	3 003.44	Intérêts :	20 653.54	FONCIERE GENERALE	22,193.99
01-06-2009	8 825.05	Pénalités :	38.26	FONC. SERVICE DETTE	958.51
01-09-2009	8 825.05	À recevoir :	.00	AQ.COMM.SPEC.08	513.65
		Postdatés :	20 691.80	EGOUTS SPECIAL 02	1,205.00
		Solde :	.00	TAXE DE COMMERCE	50.00
			20 691.80	VIDANGES	112.00
				RECYCL.RECUP.COMM.	130.00
				TR. EAUX USEES 02	1,312.00
				TOTAL DES TAXES:	26,475.15

Imprimé le : 30-04-2009

VILLE DE ROBERVAL

ETAT DETAILLE DES TAXES AU: 16-04-2009

Matricule : 9876-88-8359-0-000-0000
Emplacement: AVENUE MENARD

----- Cadastre(s) ----- Page: 1
ROB-329 1

PROP.: ABITIBI CONSOLIDATED INC.
1181, BOULEVARD ST-JOSEPH
ROBERVAL (QUEBEC)
G9H 2M3

----- Créancier hypothécaire -----
N/A

DIMENSIONS TERRAIN			ÉVALUATIONS					
Profondeur:	0.00 m	Terrain :	3.500	Exempt	Total	Code utilisation :	9100	
Facade :	10.96 m	Batiment:			3.500	Categorie immeuble :	99	
Superficie:	131.00 m2	Immeuble:	3.500		3.500	Code surtaxe I.N.R.:	R-00	
		Valeur uniformisée:	3.500	au: 01-07-2006		Facteur comparatif :	1.0000	
						Proportion mediane :	100.00	
						Annee construction :		

No facture	No reçu	Date transac.	Echeance	Description	Montant facture	Paiement(s)	Montant du	Ind St.
9FA003142		01-01-2009	13-02-2009	TX FONC	56.00			
				-> CAPITAL DU			56.00	
				-> INTERETS DUS			1.43	
				-> MONTANT DU			57.43	

Taux interet : 15.00%/annee ou 1.25% par mois

LEGENDE: 'FA': Fonciere Annuelle 'FS': Fonciere Supplémentaire 'CC': Correction compte client 'CR': Chaque Retourne
IND.: 'A':active 'I':inactive

ETAT DU COMPTE CLIENT	COURANT	ARRERAGES 1	ARRERAGES 2	ARRERAGES 3	ARRERAGES 4	TOTAL
SOLDE	56.00	0.00	0.00	0.00	0.00	56.00
INTERETS	1.43	0.00	0.00	0.00	0.00	1.43
PENALITES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	57.43	0.00	0.00	0.00	0.00	57.43

TAXES FONCIERES 2009		G		R		U	
		Desc. taxe	Montant taxe	Desc. taxe	Montant taxe	Desc. taxe	Montant taxe
		FONC. GENERALE	56.00			AQUEDUC	0.00
		AQU - AGRICOLE	0.00			AO. COMP.	0.00
						EGOUT	0.00
						CH. HOTEL	0.00
						OROURES MEN.	0.00
						REMB. INTERET	0.00
ANNUELLE:	TOTAL		56.00				
SUPPLEM.:							

LEGENDE: 'G':Generale 'R':Reglement(multi-versements) 'U':Reglement(vers. unique)

VILLE DE ROBERVAL

ETAT DETAILLE DES TAXES AU: 16-04-2009

Metricule : 9877-71-1444-2-000-0000
Emplacement: 1181 @ 1181 BOULEVARD SAINT-JOSEPH

PROP.: ABITIRI CONSOLIDATED INC.
1181, BOULEVARD ST-JOSEPH
ROBERVAL (QUEBEC)
G8H 2M3

----- Cadastre(s) ----- Page: 1
CROB-RG.A-14-P 2
CROB-RG.A-15-1
CROB-RG.A-15-P
CROB-RG.A-27-1
(...)

----- Créancier hypothécaire -----
N/A

----- DIMENSIONS TERRAIN -----
Profondeur: 0.00 m
Facade : 207.02 m
Superficie: 44.81 ha

----- EVALUATIONS -----
Taxable Exempt Total
Terrain : 331.600 331.600
Bâtiment: 4.002.300 4.002.300
Immeuble: 4.333.900 4.333.900
Valeur uniformisée: 4.333.900 au: 01-07-2006

Code utilisation : 2713
Categorie immeuble : 99
Code surtaxe I.N.R.: R-10
Facteur comparatif : 1.0000
Proportion mediana : 100.00
Année construction : 1970

No facture	No reçu	Date transac.	Echeance	Description	Montant facture	Paiement(s)	Montant du	Ind	St.
9FA003210	9RE001812	01-01-2009 06-02-2009	13-02-2009	TX FONC ENC. CAP.	62,584.16	62,584.16		I	
9FA003210	9RE001813	01-01-2009 06-02-2009	01-07-2009	TX FONC ENC. CAP. -> MONTANT DU	62,408.16	5,169.33	57,238.83		

Taux interet : 15.00%/année au 1.25% par mois
LEGENDE: 'FA': Foncière Annuelle 'FS': Foncière Supplémentaire 'CC': Correction compte client 'CR': Cheque Retourne
IND.: 'A':active 'I':inactive

ETAT DU COMPTE CLIENT	COURANT	ARRERAGES 1	ARRERAGES 2	ARRERAGES 3	ARRERAGES 4	TOTAL
SOLDE	57,238.83	0.00	0.00	0.00	0.00	57,238.83
INTERETS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PENALITES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	57,238.83	0.00	0.00	0.00	0.00	57,238.83

TAXES FONCIERES 2009	G	R	U
Desc. taxe	Montant taxe	Desc. taxe	Montant taxe
INDUSTRIEL	124,815.32		
AQU - AGRICOLE	0.00		
AQUEDUC			0.00
AQ. COMP.			0.00
EGOUT			0.00
CH. ROYAL			0.00
ORDURES MEN.			176.00
REMB. INTERET			0.00

TOTAL
ANNUELLE: 124,992.32
SUPPLEM.:

LEGENDE: 'G':Générale 'R':Réglement(multi-versements) 'U':Réglement(vers. unique)

VILLE DE ROBERVAL

ETAT DETAILLE DES TAXES AU: 16-04-2009

Matricule : 9976-19-6532-8-000-0000
Emplacement: 11 @ 15 AVENUE DU QUAI

----- Cadastre(s) ----- Page: 1
RQB-4-P 3
RQB-10

PROP.: ABITIBI PRICE INC.
PAPETERIE ALMA
1100, RUE MELANCON OUEST
ALMA, (QUEBEC)
G8B 5W2

----- Créancier hypothécaire -----
N/A

----- DIMENSIONS TERRAIN -----
Profondeur: 0.00 m
Facade: 42.78 m
Superficie: 2,123.42 m2

----- ÉVALUATIONS -----
Terrain: 25,400
Bâtiment: 6,400
Immeuble: 31,800
Valeur uniformisée: 31,800 au: 01-07-2006

Taxable Exempt Total
25,400 6,400 31,800

Code utilisation : 1990
Catégorie immeuble : 99
Code surtaxe I.N.R.: R-00
Facteur comparatif : 1.0000
Proportion médiane : 100.00
Année construction :

No facture	No reçu	Date transac.	Echeance	Description	Montant facture	Paiement(s)	Montant du	Ind	St.
9FA004104	9RE005844	01-01-2009	13-02-2009	TX FONC ENC. CAP. ENC. INTERETS	254.40	254.40 2.09		I	
9FA004104	9RE005845	01-01-2009	01-07-2009	TX FONC ENC. CAP. -> MONTANT DU	254.40	252.30	2.10		

Taux intérêt : 15.00%/année ou 1.25% par mois

LEGENDE: 'FA': Foncière Annuelle 'FS': Foncière Supplémentaire 'CC': Correction compte client 'CR': Cheque Retourne
IND.: 'A':active 'I':inactive

ETAT DU COMPTE CLIENT	COURANT	ARRERAGES 1	ARRERAGES 2	ARRERAGES 3	ARRERAGES 4	TOTAL
SOLDE :	2.10	0.00	0.00	0.00	0.00	2.10
INTERETS :	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PENALITES :	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL :	2.10	0.00	0.00	0.00	0.00	2.10

TAXES FONCIÈRES 2009	Desc. taxe	Montant taxe	Desc. taxe	Montant taxe	Desc. taxe	Montant taxe
FONC. GÉNÉRALE		808.80			AQUEDUC	0.00
AQU. - AGRICOLE		0.00			AQ. COMP.	0.00
					EGOUT	0.00
					CH. HOTEL	0.00
					ORDURES MEN.	0.00
					REMB. INTERET	0.00
TOTAL						

ANNUELLE: 808.80
SUPPLEM.:

LEGENDE: 'G':Générale 'R':Reglement(multi-versements) 'U':Reglement(vers. unique)

RELEVÉ DE COMPTE

EN DATE DU 16-04-2009	N° CLIENT 7988	MATRICULE
EMPLACEMENT (OU CADASTRE PRINCIPAL)		

Page: 1

ABITIBI-CONSOLIDATED
ATT. COMPTES PAYABLES
1155, RUE METCALFE, SUITE 800
MONTREAL, (QUEBEC)
H3B 5H2

REFERENCE	DATE TRANS.	ECHÉANCE	DESCRIPTION	MONTANT FACTURÉ	PAIEMENT(S)	SOLDE
8FD000792	19-03-2009	22-09-2008	FACT DIV → CAPITAL DU → INTERETS DUS → MONTANT DU	18,693.23		214.51 16.73 231.24
9FD000265	09-03-2009	09-04-2009	FACT DIV → CAPITAL DU → INTERETS DUS → MONTANT DU	19,254.22		19,254.22 150.34 19,404.56
SOLDE						
19,635.80		ARRÉRAGES 19,468.73		INTERETS 167.07		PENALITES 0.00
SOLDE DU 19,635.80						
TAUX D'INTERET 15.00%						
TAXES 0.00%						
TAUX DE REMISE 8.00%						
DATE D'ÉCHÉANCE 28-04-09						
VEUILLEZ RETOURNER LE TALON DE REMISE AVEC VOTRE PAIEMENT - DÉTACHER ICI						

RELEVÉ DE COMPTE

EN DATE DU 16-04-2009	N° CLIENT 7988	MATRICULE
EMPLACEMENT		
TALON DE REMISE		

ABITIBI-CONSOLIDATED
ATT. COMPTES PAYABLES
1155, RUE METCALFE, SUITE 800
MONTREAL, (QUEBEC)
H3B 5H2

SIPC 1015 00000921653

PAYABLE PAR LA POSTE
À LA MAIRIE ADRESSE SUITE
TOUTES INSTITUTIONS
BANCAIRES OFFRANT
LE SERVICE

MONTANT DU	19,635.80
MONTANT PAYÉ	

S'IL VOUS PLAIT, NOUS AVISER DE
TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE

VILLE DE ROBERVAL

ETAT DETAILLE DES TAXES AU: 16-04-2009

Matricule : 9876-88-8369-0-000-0000
Emplacement: AVENUE MENARD

----- Cadastre(s) ----- Page: 1
ROB-328 1

PROP.: ABITIBI CONSOLIDATED INC.
1181, BOULEVARD ST-JOSEPH
ROBERVAL (QUEBEC)
G8H 2M3

----- Créancier hypothécaire -----
N/A

----- DIMENSIONS TERRAIN -----
Profondeur: 0.00 m
Pecode : 10.36 m
Superficie: 131.00 m2

----- ÉVALUATIONS -----
Taxable Exempt Total
Terrain : 3,500 3,500
Batiment: 3,500 3,500
Immeuble: 3,500 3,500
Valeur uniformisée: 3,500 au: 01-07-2006

Code utilisation : 9100
Categorie immeuble : 99
Code surtaxe I.N.R.: R-00
Facteur comparatif : 1.0000
Proportion mediane : 100.00
Annee construction :

No facture	No reçu	Date transac.	Echeance	Description	Montant facture	Paiement(s)	Montant du	Ind	St.
9FA003142		01-01-2009	13-02-2009	TX FONC	56.00				
				-> CAPITAL DU			56.00		
				-> INTERETS DUS			1.43		
				-> MONTANT DU			57.43		

Taux interet : 15.00%/annee ou 1.25% par mois

LEGENDE: 'FA': Fonciere Annuelle 'FS': Fonciere Supplémentaire 'CC': Correction compte client 'CR': Cheque Retourne
IND.: 'A':active 'I':inactive

ETAT DU COMPTE CLIENT	COURANT	ARRERAGES 1	ARRERAGES 2	ARRERAGES 3	ARRERAGES 4	TOTAL
SOLDE :	56.00	0.00	0.00	0.00	0.00	56.00
INTERETS :	1.43	0.00	0.00	0.00	0.00	1.43
PENALITES :	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL :	57.43	0.00	0.00	0.00	0.00	57.43

TAXES FONCIERES 2009

G		R		U	
Desc. taxe	Montant taxe	Desc. taxe	Montant taxe	Desc. taxe	Montant taxe
FONC. GENERALE	56.00			AQUEDUC	0.00
AQU - AGRICOLE	0.00			AD. COMP.	0.00
				EGOUT	0.00
				CH. HOTEL	0.00
				ORDURES MEN.	0.00
				REMB. INTERET	0.00

TOTAL
ANNUELLE: 56.00
SUPPLEM.:

LEGENDE: 'G':Generale 'R':Reglement(multi-versements) 'U':Reglement(vers. unique)

2009-APR-30 JEU 02:00 PM CLCW ALMA
04/30/2009 THU 13:37 FAX 1 418 679 9344 CLCW ST-FELICIEN

FAX: 418 669 0088

P. 015

009/009

RELEVÉ DE COMPTE

EN DAYE DU 16-04-2009	N. CLIENT 7888	MATRICULE
EMPLACEMENT (OU CADASTRE PRINCIPAL)		

ABITIBI-CONSOLIDATED
ATT. COMPTES PAYABLES
1155, RUE METCALFE, SUITE 800
MONTREAL, (QUEBEC)
H3B 5H2

PAGE: 1

REFERENCE	DATE TRANS.	COCHÉANCE	DESCRIPTION	MONTANT FACTURE	PAIEMENT(S)	SOLDE
8FD000782	19-08-2008	22-09-2008	FACT DIV CAPITAL DU INTERETS DUS MONTANT DU	18,693.23		214.61 16.73 231.24
9FD000265	09-03-2009	09-04-2009	FACT DIV CAPITAL DU INTERETS DUS MONTANT DU	19,254.22		19,254.22 150.34 19,404.56

SOLDE	ARRERAGES	INTERETS	PENALITES	SOLDE DU
19,635.80	19,488.73	157.07	0.00	19,635.80

TOUTES LES OPERATIONS	15.00% 0.00%	ARRERAGES	8.00	TOUTES LES OPERATIONS	0.0%	ARRERAGES
VEUX SAISIR INTERET ANNUEL DE				VEUX SAISIR INTERET ANNUEL DE		

VEUILLEZ RETOURNER LE TALON DE REMISE AVEC VOTRE PAIEMENT - DETACHER ICI

RELEVÉ DE COMPTE

RECEVEUR DE COMPTE		
EN DATE DU	N° CLIENT	MATRIULE
16-04-2009	7988	
EMPLACEMENT		TALON DE REMISE

ABITIBI-CONSOLIDATED
ATT. COMPTES PAYABLES
1155, RUE METCALFE, SUITE 800
MONTREAL, (QUEBEC)
H3B 5N2

SIPC 1015

00000921655

PAYABLE PAR LA POSTE
À LA MAIN AINSI QU'À
TOUTES INSTITUTIONS
BANCAIRES DÉPOSANT
LE SERVICE

MONTANT DÙ	19.635.80
MONTANT PAYÉ	

STL VOUS PLAÎT, NOUS AVISER DE
TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE

MUNICIPALITE DE PETIT-SAGUENAY
35, RUE DU QUAI
PETIT-SAGUENAY GOV 1NO

Confirmation de taxes

PRODUITS FORESTIERS SAGUENAY INC.

Matricule : F 4130_95_6103.00_0000

4910 BOUL. TALBOT
CHICOUTIMI (QUEBEC)
G7N 1A3

Adr. imm. : 225 ROUTE 170

Cadastre : C11R1EL39-1,C11R1EL39-2,C11R1EL40-

Logement :			☐ Terrain vague desservi
Autres locaux :	5	Code d'utilisation : 2713	☐ Exploitation agricole enregistrée
Étages :	1	Année apparente :	☐ EAE dans zone agricole
Type :		Année construction :	
Classe :			
Fuseau :		Agglomération :	

Frontage :	1 214.01 M	Évaluation	
Profondeur :	1 427.10	Bâtiment :	647 600 Prop. médiane : 100% Mutation
Superficie :	72.767 HA	Terrain :	50 900 Facteur comp. : 1.00000 Facteur comp. :
Sup. zonée :	0.000	Total :	698 500 Valeur unif. : 698 500 Valeur unif. :
Sup. EAE :	0.000	Zonage :	Non
		Unité de voisinage :	6310

Taxes 2009		C / R Détaillé		Intérêts au : 2009-05-21	
Description	Montant	Échéance	Montant	Total C/R :	
TAXES FONCIERES	12,642.85	2009-07-01	6 571.42	Intérêts :	.00
VIDANGES	500.00			Pénalités :	.00
TOTAL DES TAXES:	13,142.85			À recevoir :	6 571.42
				Postdatés :	.00
				Solde :	6 571.42

Demandé par :

Jean Sébastien Bergeron

Signature autorisée :

Alexis Houc

Imprimé le : 2009-05-21

Reçu 21-05-2009 11:10

De- 2722346

À- CAIN LAMARRE CASGRAI

Page 001



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

Me Denis Cloutier
denis.cloutier@clcw.ca

Montréal, le 30 avril 2009

PAR TÉLÉCOPIEUR
SOUS TOUTES RÉSERVES

Me Marc Barbeau
Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 4000
Montréal (Québec) H3N 3V2

M. Alex Morrison
Ernst & Young
800 boul. René-Levesque Ouest, bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 1X9

Télécopieur : (514) 397-3222

Télécopieur : (514) 871-8713

Objet : **ACI : Paiement de taxes municipales :**
Municipalité de St-David-de-Falardeau
Ville de Saguenay
Ville d'Alma
Municipalité de Girardville
Municipalité de Normandin
Municipalité de St-Thomas-Didyme
Ville de Roberval
Municipalité de La Doré
n/d : 1009-2215

Messieurs,

Nous sommes procureurs des villes et municipalités mentionnées en titre, lesquelles nous ont mandatés afin de vous faire parvenir la présente. Certaines autres municipalités pourraient par ailleurs se joindre à cette demande sous peu. Si tel devait être le cas, nous vous en informerons.

Nos clientes sont toutes créancières de Abitibi-Consolidated inc., de Bowater Canadian Holding ou de l'une de leurs filiales visées par l'ordonnance initiale rendue le 17 avril 2009 en vertu des dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (l'« Ordonnance initiale », les compagnies visées ci-après, ensemble et sans distinction, appelées « ACI »).

Certaines des municipalités en titre nous ont informé que des arrérages de taxes dus par ACI demeuraient impayés à ce jour, bien qu'exigibles depuis plusieurs semaines déjà.

En conséquence, nous aimerions connaître votre position quant au paiement des sommes relatives aux taxes foncières à nos clientes en conformité avec le paragraphe 26(d) de l'Ordonnance initiale. Plus particulièrement, nous vous saurions gré de nous confirmer qu'il est l'intention d'ACI de procéder au paiement des arrérages de taxes foncières dus en date de la présente et ce, dans les cinq (5) jours de la



réception de la présente. Nous apprécierions par ailleurs que vous nous confirmiez qu'ACI procèdera au paiement des prochains versements de taxes foncières aux dates auxquelles ces versements deviennent exigibles et en aucun temps postérieurement à ces dates.

Nul besoin de vous expliquer que le défaut d'ACI d'acquitter les arrérages de taxes ainsi dus cause un préjudice certain à nos clientes.

Par exemple, dans le cas de St-David-de-Falardeau, ACI doit, depuis le 9 février dernier, un total de 1 126 080,27\$ à titre de premier versement des taxes foncières exigible pour l'année 2009, ce montant incluant les intérêts en date de la présente. Le total des sommes payables annuellement à ce titre par ACI représente 48% de l'ensemble du budget d'opération de cette municipalité. Ainsi, tout retard de paiement affecte rapidement et de manière importante la capacité de cette municipalité à respecter ses diverses obligations, tant au niveau des services à être rendus à ses citoyens que celles de nature financière. Sans ces revenus, St-David-de-Falardeau risque de se retrouver dans l'impossibilité de faire face à ses obligations à compter du 1^{er} juillet.

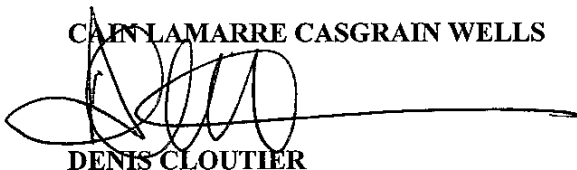
Vous comprendrez donc que nos clientes insistent pour que le paiement des arrérages de taxes leur étant dus soit effectué sans plus de délai et que le paiement des versements exigibles dans un futur rapproché soit effectué au moment précis de leur exigibilité et non après.

À défaut (i) de recevoir le paiement des arrérages dus à nos clientes dans le délai imparti, (ii) de recevoir la confirmation de votre part quant au paiement des taxes dont le paiement n'est pas encore exigible ou (iii) si, malgré la réception d'un tel engagement, l'une ou l'autre de nos clientes constate tout retard de paiement de l'un ou l'autre des versements qui deviendront exigibles dans l'avenir, nos instructions sont de nous adresser à la Cour Supérieure du district de Montréal, chambre commerciale, afin de requérir, si telle chose est même nécessaire, la modification de l'Ordonnance initiale de manière à ce qu'elle prévoit non seulement que ACI doit payer les comptes de taxes foncières mais au surplus, qu'elle doit le faire à échéance et sans retard, ainsi que les moyens de remédier à tout tel défaut sans devoir s'adresser à nouveau au tribunal.

À cet égard, nous vous informons que le soussigné assistera à la présentation de la requête présentable demain le premier mai dans la présente affaire et qu'il a reçu le mandat de faire valoir notre position et la présente problématique auprès de la Cour, afin qu'elles soient immédiatement prises en compte.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à la présente et nous vous invitons à contacter le soussigné au cas de toute question ou pour toute précision.

CARL LAMARRE CASGRAIN WELLS



DENIS CLOUTIER

DC/df

*** RAPPORT EMISSION ***

EMISSION OK

No EM/RC 4144
ADRESSE DESTINATAIRE #73695143973222
ID DESTINAT
h DEBUT 04/30 16:50
DUREE 01'05
PAGES TRANSMISES 3
RESULTAT OK



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6
Tél. : (514) 393-4580 Téléc. : (514) 393-9590
www.denis.cloutier@clcw.ca

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date :	Le 30 avril 2009	Nombre de pages (incluant cette page) : 3
--------	------------------	---

Destinataire

Nom :	Me Marc Barbeau
Société :	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Télécopieur :	(514) 397-3222
V/D :	

Expéditeur

Nom :	Me Denis Cloutier
Courriel :	denis.cloutier@clcw.ca
N/D :	10-09-2215

MESSAGE

Bonjour,

Voir lettre ci-jointe.

Merci!

Denis Cloutier

L'original : ☐ Sera transmis par la poste ☐ Sera transmis par messenger ☒ Ne sera pas transmis



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6
Tél. : (514) 393-4580 Téléc. : (514) 393-9590
www.denis.cloutier@clcw.ca

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date :	Le 30 avril 2009	Nombre de pages (incluant cette page) : 3
--------	-------------------------	--

Destinataire

Nom :	Me Marc Barbeau
Société :	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Télécopieur :	(514) 397-3222
V/D :	

Expéditeur

Nom :	Me Denis Cloutier
Courriel :	denis.cloutier@clcw.ca
N/D :	10-09-2215

MESSAGE

Bonjour,

Voir lettre ci-jointe.

Merci!

Denis Cloutier

L'original : ☐ Sera transmis par la poste ☐ Sera transmis par messenger ☒ Ne sera pas transmis

Si des problèmes survenaient quant à la réception de cette télécopie, merci de communiquer avec **Nathalie Gareau** au **(514) 393-3805**, poste 381.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce bordereau de transmission et dans tout document annexé est de nature confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné, veuillez en aviser l'expéditeur et détruire immédiatement le message et tout document annexé. Merci.

Montréal • Québec • Saguenay • Sherbrooke • Rimouski • Sept-Îles • Val-d'Or • Alma • Saint-Georges • Amos • Roberval • Saint-Félicien • Plessisville • Amqui

*** RAPPORT EMISSION ***

EMISSION OK

No EM/RC 4145
ADRESSE DESTINATAIRE #86995148718713
ID DESTINAT
h DEBUT 04/30 16:52
DUREE 01'54
PAGES TRANSMISES 3
RESULTAT OK



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S.F.N.C.R.L. / AVOCATS

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6
Tél. : (514) 393-4580 Téléc. : (514) 393-9590
www.denis.cloutier@clcw.ca

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date :	Le 30 avril 2009	Nombre de pages (incluant cette page) : 3
--------	-------------------------	--

Destinataire

Nom :	M. Alex Morrison
Société :	Ernst & Young
Télécopieur :	(514) 871-8713
V/D :	

Expéditeur

Nom :	Me Denis Cloutier
Courriel :	denis.cloutier@clcw.ca
N/D :	10-09-2215

MESSAGE

Bonjour,

Voir lettre ci-jointe.

Merci!

Denis Cloutier

L'original : ☐ Sera transmis par la poste ☐ Sera transmis par messenger ☒ Ne sera pas transmis



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6
Tél. : (514) 393-4580 Téléc. : (514) 393-9590
www.denis.cloutier@clcw.ca

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date :	Le 30 avril 2009	Nombre de pages (incluant cette page) : 3
--------	------------------	---

Destinataire

Nom :	M. Alex Morrison
Société :	Ernst & Young
Télécopieur :	(514) 871-8713
V/D :	

Expéditeur

Nom :	Me Denis Cloutier
Courriel :	denis.cloutier@clcw.ca
N/D :	10-09-2215

MESSAGE

Bonjour,

Voir lettre ci-jointe.

Merci!

Denis Cloutier

L'original : ☐ Sera transmis par la poste ☐ Sera transmis par messenger ☒ Ne sera pas transmis

Si des problèmes survenaient quant à la réception de cette télécopie, merci de communiquer avec **Nathalie Gareau** au (514) 393-3805, poste 381.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce bordereau de transmission et dans tout document annexé est de nature confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné, veuillez en aviser l'expéditeur et détruire immédiatement le message et tout document annexé. Merci.

Montréal • Québec • Saguenay • Sherbrooke • Rimouski • Sept-Îles • Val-d'Or • Alma • Saint-Georges • Amos • Roberval • Saint-Félicien • Plessisville • Amqui